



## Communiqué de presse

032/24

Montreuil, le 25 avril 2024

### Lever le voile sur la dégradation des conditions de travail des directrices et des directeurs

En matière de conditions de travail, **nous voulons que le CNG établisse un document unique d'évaluation des risques professionnels qui engage sa responsabilité** (comme dans un établissement). Nous voulons que les directeur-riche-s disposent d'un droit d'alerte effectif lorsque leur santé est mise en danger. Nous voulons que des actions réelles soient prises lorsque l'alerte est signalée.

Nous souhaitons une enquête nationale sur les conditions de travail des directeur-riche-s. **Nous voulons une instance forte en charge des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité qui reprenne des prérogatives équivalentes à celle d'un CHSCT**, dont la mission est l'analyse et le traitement des risques psycho-sociaux, l'information des directeur-riche-s sur la prévention des risques et le respect de la sécurité et des bonnes conditions de travail. Les directeur-riche-s devraient pouvoir exercer un droit d'alerte en cas d'abus sur le temps de travail individuel ou d'autres dégradations des conditions de travail (Ministère-CNG, syndicats). Cette instance devrait avoir des pouvoirs (analyse, traitement, enquête). **Aujourd'hui la F3SCT est juste un espace pour les spectateurs de la dégradation des conditions de travail mais ne dispose d'aucun moyen d'action sérieux. Il faut sortir de l'impuissance administrative et syndicale.**

L'AIPN a un pouvoir et aussi des devoirs. Nous voulons une véritable communication sur la santé au travail. En effet, nous constatons qu'il n'y a pas d'information sur la F3SCT sur le site du CNG, aucun bilan, aucune activité diffusée, presque rien sur la santé au travail des directeurs-rices. Nous voulons des enquêtes sur le terrain en cas de risque pour la santé et la sécurité des collègues. Prochainement, nous lancerons une enquête sur les conditions de travail des directeurs-rices. **Dans le cadre de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, la CGT organise des mobilisations partout en France le 28 avril.**

- ▶▶ **Proposition n°93** : De nouveaux moyens de prévention de la charge de travail prévus dans le cadre d'un DUERP et un suivi post-professionnel des directeur.riche.s exposés à la surcharge de travail.
- ▶▶ **Proposition n°115** : Une instance forte en charge des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité qui reprenne des prérogatives équivalentes à celle d'un CHSCT. Les préconisations doivent avoir un pouvoir prescriptif, engageant le CNG qui porte une responsabilité administrative et pénale à l'égard de l'ensemble des directeur-riche-s dont il a la charge.
- ▶▶ **Proposition n°117** : Un document d'évaluation des risques professionnels des directeur-riche-s
- ▶▶ **Proposition n°118** : Une enquête nationale portant sur l'ensemble des corps pour estimer le temps de travail réel et les conditions de travail. Cette enquête servira de référence pour adapter les conditions de travail et les volumes d'emplois à créer.
- ▶▶ **Proposition n°119** : Un droit d'alerte exercé par les directeur-riche-s qui estiment que leur santé ou sécurité est compromise.

Toute la plateforme revendicative : <https://syndicoop.fr/kiosque/journal/130-propositions-pour-les-directeurs-et-directrices-de-la-fonction-publique-hospitaliere-2/>